

08 oct 2026 -13:51

La Régie des Bâtiments achève le nettoyage et l'entretien de la colonne du Congrès à Bruxelles

Fin septembre 2026, la Régie des Bâtiments a achevé le nettoyage et l'entretien de la colonne du Congrès à Bruxelles. Les travaux ont porté sur le nettoyage et le traitement de la colonne, la réparation de certaines sculptures et de pierres naturelles, ainsi que la redorure des inscriptions. Les travaux se sont déroulés d'avril à septembre 2026 et il s'agit d'un investissement d'environ 582 800 euros TVA comprise. Ces travaux ont été réalisés avec le soutien financier des joueurs et joueuses de la Loterie Nationale.

« La colonne du Congrès est un monument emblématique de l'histoire de la Belgique. Je suis donc particulièrement heureuse de le voir aujourd'hui restauré avec soin par la Régie des Bâtiments. Cette intervention permet de préserver ses caractéristiques et son identité, afin qu'il puisse continuer à témoigner de notre passé et de nos valeurs auprès des générations futures. » - Vanessa Matz, ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée de la Gestion immobilière de l'État

Campagne de nettoyage et d'entretien de la colonne

D'avril à septembre 2026, la Régie des Bâtiments a effectué une campagne de nettoyage et d'entretien de la colonne du Congrès, qui a porté sur :

- Le nettoyage et l'élimination de la pollution de surface existante ;
- La réparation de certaines sculptures et pierres naturelles endommagées ;
- Le rejointoyage et la réparation locale du mortier endommagé ou manquant ;
- La redorure des inscriptions ;
- L'application d'un traitement de surface pour uniformiser et donner un aspect homogène à la colonne ;
- Le nettoyage du socle en pierre bleue.

Ces travaux se sont basés sur des études préliminaires et ont été réalisés dans le plus grand respect de la structure existante. Les techniques et les matériaux utilisés ont été entièrement adaptés au monument, afin qu'aucun dommage direct ou indirect ne se produise.

La statue du roi Léopold I et les statues en bronze n'étaient pas comprises dans cette campagne de nettoyage.

Un monument en l'honneur de la création de la Belgique

La colonne du Congrès a été érigée entre 1850 et 1859 par l'architecte Joseph Poelaert en l'honneur de la création de la Belgique.

La colonne raconte l'histoire de la Belgique de septembre 1830 à juillet 1831. Sur la partie inférieure du socle sont gravés les noms des citoyens qui formaient le gouvernement provisoire. Sur la face avant sont gravés les 27 articles établissant les grands principes de la Constitution. Les moulures au-dessus des guirlandes, entre les statues en bronze, rappellent les événements importants de la Révolution. Sur les coins du socle s'élèvent quatre figures en bronze d'une hauteur de 3,5 m qui représentent les libertés fondamentales (la Liberté des cultes, la Liberté d'association, la Liberté de l'enseignement et la Liberté de la presse). Et juste au-dessus se trouve une liste, décorée de branches de laurier, affichant le blason du pays et les provinces de l'époque.

Deux lions en bronze sur le socle encadrent la tombe du Soldat inconnu et la flamme éternelle, ajoutés en novembre 1922 après la Première Guerre mondiale.

Enfin, d'une hauteur de 4,70 m, la statue du roi Léopold I surmonte la colonne.

Le monument fait partie de la place du Congrès, qui est protégée en tant que site depuis 1998.

La flamme éternelle : un lieu de commémoration

Depuis 1922, la flamme éternelle, qui brûle auprès de la tombe du Soldat inconnu au pied de la colonne du Congrès, constitue un haut lieu de mémoire et de recueillement. Elle rend hommage aux soldats tombés pour la patrie et accueille chaque année diverses cérémonies commémoratives en l'honneur des victimes disparues.

La flamme éternelle est accessible afin de s'y recueillir.

Ce lieu de mémoire renforce davantage la valeur historique et symbolique de la colonne du Congrès, monument emblématique du patrimoine belge. Sa préservation est non seulement importante pour notre histoire, mais également pour les générations futures.

Fiche technique

- Propriétaire : État belge
- Maître d'ouvrage : Régie des Bâtiments
- Durée des travaux : avril – septembre 2026

- Entrepreneur : Entreprise générale Gustave et Yves Liégeois SA
- Cout des travaux : environ 582 800 euros TVA comprise

Les travaux ont été réalisés avec le soutien financier des joueurs et joueuses de la Loterie Nationale.

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)
+32 (0)477 33 61 24
+32 (0)475 80 71 20
press@buildingsagency.be